

Nice, le 26 Mars 2020



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans la perspective des travaux de carte scolaire qui débiteront le 31 mars veuillez trouver les premières remarques du SNUipp-FSU.

En premier lieu le SNUipp-FSU confirme sa demande nationale de moratoire sur toutes opérations de carte scolaire.

En effet les conditions d'un dialogue social approfondi ne sont pas réunies dans cette séquence inédite, le travail des élu-es du personnel étant particulièrement contrarié du point de vue de leur relation aux équipes pédagogiques, en période de fermeture des écoles.

Concernant le format du GT nous tenons à ce que la représentativité des OS soient respectées : ainsi le SNUipp-FSU aura trois représentant-es et les autres OS un comme à l'accoutumée.

Pour le CTSD, ce sera la représentation issue des élections professionnelles.

Au vu du mode d'organisation des prochaines réunions (vidéo conférence) qui ne permettront pas un débat fouillé, le SNUipp-FSU vous demande :

- de vous en tenir à une étude démographique des situations, en bref ouvertures de classe uniquement ;
- de ne fermer des classes qu'uniquement si les effectifs sont vraiment très bas et qu'il y ait consensus de la totalité des membres du CTSD. En effet dans cette période anxiogène il serait mal venu de toucher des personnels par MCS ;
- d'envisager un CTSD supplémentaire en juin afin de fonder les mesures sur des prévisions affinées ;
- dans l'attente, le cas échéant, des mesures de blocage pourraient être prononcées à la place des fermetures non consensuelles. Ce qui permettrait de préserver les droits des personnels en matière de mouvement avant l'ajustement des mesures en juin.

Au plan plus général le SNUipp-FSU revendique:

- La baisse des seuils d'ouverture pour permettre aux trop nombreuses écoles élémentaires affichant une moyenne proche de 27 (24 en Education Prioritaire) et aux écoles maternelles proches de 30 (25 en EP) de bénéficier d'une ouverture légitime;

- Un projet initial de carte scolaire favorisant les ouvertures, à la mesure de la dotation de 38 postes ;
- Le maintien a minima des dispositifs particuliers existants «Plus de Maîtres que de Classes» (au moins hors Education Prioritaire) et Scolarisation des Moins de Trois Ans (TPS)
- Un démarrage significatif de l'abaissement à 24 en GS ainsi qu'un éclairage sur le mode opératoire (critères de répartition des moyens) ;
- Le maintien a minima du potentiel RASED actuel ;
- Une dotation en postes AESH à hauteur des demandes et notifications prononcées par la MDPH ;
- La prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs scolaires;
- Présentation en CTSD de tous les postes à profil ou exigence (acté en CTA)
- Bilan de l'utilisation et de la consommation des postes adaptés
- Bilan des départs en CAPPEI
- Le maintien en poste à exigences particulières, des postes ERUN et Conseillers pédagogiques ;
- L'accès pour tous aux postes de l'éducation prioritaire, sans profilage ;
- L'accès à des allègements de service à hauteur des besoins ;
- L'anticipation des transferts de classes à Carros dans la perspective de l'ouverture de l'école Simone Veil.

Nous serons bien sûrs attentifs et déterminés à l'occasion de nos futures échanges et vous ferons part alors de nos demandes plus précises portant sur les situations d'écoles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour les élu-es SNUipp-FSU
Gilles JEAN

